

**COMMUNE DE
THOURIE
35134**

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Le 4 septembre 2026 à 20 h 30, le conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, en séance publique sous la présidence de Monsieur Daniel BORDIER, Maire de la commune.

Date de convocation
28 août 2026

Nombre de conseillers

En exercice 15

Présents 14

Excusés 1

Votants 15

Membres présents : Mme Amandine BELLAY, M. Daniel BORDIER, M Julien CHENARD, Mme Aline GIACALONE Mme Marie-Christine HERVOCHON, Mme Nadine LAINÉ, M. Pierre LAURENT, M Anthony LEBRETON, Mme Isabelle LEBRETON, M Edmond LEVEQUE, M Anthony MOUTEL, Mme Anne PAUL, Mme Elodie PETITJEAN et M Benjamin PRUNIER.

Membres absents excusés : M Cédric DANIEL donne pouvoir à M Julien CHENARD

Membres absents : sans objet

M. Anthony LEBRETON a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

N° 2026-69

Approbation du rapport 2025 du SDE35

Le rapport annuel du SDE35 présente le budget sur les différentes missions qui lui incombent :

- Réduire les consommations énergétiques : rénovation des parcs d'éclairage public, rénovation des bâtiments publics, sensibilisation du jeune public aux enjeux de la transition énergétique,
- Améliorer l'efficacité énergétique : améliorer les performances du réseau de distribution électrique, développer de nouvelles mobilités compatibles avec la transition énergétique.
- Développer les énergies renouvelables : Assurer le développement d'Energ'IV, soutenir les projets d'ENR
- Développer la relation aux usagers : soutenir et accompagner les projets de solidarité internationale dans le secteur de l'énergie, participer à la lutte contre la précarité énergétique,
- Mutualiser les moyens et les expériences : organiser des groupements d'achats pour les collectivités
- Assurer le contrôle des concessions avec Enedis
- Développer les moyens généraux adéquats en recrutant et formant les agents du SDE35

Le budget présente 52.6 M€ en dépenses et 50.9 M€ en recettes soit un endettement de 2.8 M€ qui est considéré « limité et sécurisé ».

Les recettes sont principalement constituées de taxes et des participations des collectivités.

Un élu a régulièrement des échanges avec le SDE, rien à redire. On soulève que la maintenance des éclairages n'est pas très fiable.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents approuve le rapport annuel 2025 du SDE365

Pour copie conforme,
Le Maire

